

LOUVIERS, VILLE « AMIE DES AINÉS »

Document d'orientation préparatoire au conseil municipal du 4 juillet 2022

Initiée par le Conseil des aînés créé par la municipalité en 2014, la démarche « ville amie des aînés » a permis depuis huit ans de déployer nombre d'actions concrètes au service du mieux vivre ensemble, partout en ville et à tous les âges de la vie. La crise sanitaire a mis en évidence les défis immenses auxquels il appartient aux collectivités territoriales, échelons de proximité, de répondre dans l'urgence et dans la durée.

La ville de Louviers a rejoint en 2017 le réseau francophone des « villes amies des aînés » avec la volonté d'inscrire son action dans le temps long. Primée en décembre 2020 pour ses initiatives prises pour lutter contre l'isolement des seniors pendant la crise sanitaire, la Ville de Louviers entend franchir une nouvelle étape en sollicitant la labellisation « ville amie des aînés ». De l'adhésion au réseau à l'obtention du label, c'est un processus rigoureux qu'il convient de respecter, avec la présentation d'un plan d'action pluriannuel.

À travers ce document d'orientation, il s'agit, dans le cadre de ce processus de labellisation, de soumettre au débat démocratique la philosophie et les orientations politiques de cette démarche « ville amie des aînés ».

SOMMAIRE

I – Une démarche engagée en 2017 avec l'adhésion de la Ville de Louviers au Réseau francophone « villes amies des aînés »

1. Une réponse à l'accélération du vieillissement de la population
2. Une démarche participative fondée sur une philosophie intergénérationnelle

II – Des réalisations concrètes en faveur des seniors qui se déclinent autour de huit priorités

1. Encourager la participation de tous les habitants
2. Développer l'autonomie, délivrer des services et des soins
3. Favoriser un habitat intergénérationnel adapté
4. Améliorer les espaces extérieurs et les bâtiments et s'inscrire dans une démarche de transition écologique
5. Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
6. Favoriser la mobilité et les déplacements
7. Prévenir l'isolement, renforcer le lien social et la solidarité
8. Améliorer l'information et la communication

III – De l'adhésion au réseau à l'obtention du « label » ville amie des aînés

1. L'intérêt d'une labellisation
2. Les étapes du processus

IV – Orientations pour un plan d'action

1. Le développement d'une offre de proximité
2. La participation citoyenne
3. L'inclusion
4. La mise en réseau
5. L'expérimentation

I – UNE DEMARCHE ENGAGEE EN 2017 AVEC L'ADHESION DE LA VILLE DE LOUVIERS AU RESEAU FRANCOPHONE « VILLE AMIE DES AINES »

1. Une réponse à l'accélération du vieillissement de la population

Une étude de l'Insee publiée en mars 2022 fait état d'une très forte progression du nombre de seniors d'ici à 2050 dans le bassin de vie et de d'emploi de Rouen (intégrant l'agglomération Seine-Eure). En effet, la part des seniors, actuellement autour de 26 % pourrait atteindre 33 % de la population, avec une croissance particulièrement importante des 85 ans et plus, dont le nombre devrait doubler.

Ce vieillissement de la population sur notre territoire s'accompagnera inévitablement d'une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance : + 40 % d'ici 2050. Alors qu'elle pourrait diminuer pour les 60-74 ans, elle augmenterait nettement parmi les personnes âgées de 75 ans et plus. En tout état de cause d'ici à 2050, les besoins en services, soins, structures et liens sociaux vont s'intensifier du fait de l'augmentation de la proportion de la part des seniors dans la population totale.

Ces évolutions confirment le diagnostic global posé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2015 dans son premier rapport mondial sur le vieillissement et la santé, préfigurant la tenue, l'année suivante, du sommet mondial de la santé invitant les États des cinq continents à adopter une stratégie et un plan d'action pour accompagner ce vieillissement, développer la « *silver économie* » et appréhender les évolutions sociétales de notre époque.

À l'échelle mondiale, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser le vieillissement en bonne santé dans tous les pays ;
- Créer un environnement favorable aux personnes âgées ;
- Adapter nos systèmes de santé aux besoins des populations les plus âgées ;
- Développer le système de soins de longue durée ;
- Améliorer le dispositif d'analyse, de surveillance et de compréhension du vieillissement.

C'est dans ce contexte qu'un Réseau international des « villes amies des aînés » a été créé dès 2010 afin d'inciter les territoires à mieux s'adapter aux besoins des aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité.

Depuis 2012, le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) s'attache à développer la démarche « ville amie des aînés » au niveau francophone afin de mieux répondre au défi de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires.

2. Une démarche participative fondée sur une philosophie intergénérationnelle

La démarche « ville amie des aînés » se veut résolument participative. Initiée à Louviers par le Conseil des aînés, créé en 2014, elle s'appuie sur une première consultation des seniors menée en 2017 auprès de tous les habitats âgés de 65 ans et plus. Avec un taux de réponse d'environ 30 %, ce questionnaire a permis d'identifier les attentes prioritaires constituant le diagnostic initial.

Le sujet de la santé est arrivé en tête des préoccupations, suivi des problématiques liées à l'habitat et à l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Par délibération du 2 octobre 2017, la Ville de Louviers a rejoint ce réseau, faisant ainsi le choix de l'anticipation des besoins pour répondre aux mieux aux attentes des habitants tant en matière d'environnement social (lien social et solidarité, participation citoyenne et emploi, autonomie, services et soins, culture et loisirs, information et communication) que d'environnement bâti (bâtiment et espaces extérieurs, accessibilité, transports et mobilités, habitat).

En mars 2018, la municipalité a pris l'initiative d'une première rencontre des « villes amies des aînés » à l'échelle de la Normandie (26 collectivités concernées à ce jour) animée par la volonté, au-delà d'une vision « médico-sociale » de l'avancée de l'âge, de mise en place d'actions concrètes pour garantir la bonne santé, mais également un accès aux équipements publics, à l'information, à la vie locale, aux transports, aux activités sportives ou culturelles...

Au-delà de la seule problématique des seniors, la démarche « ville amie des aînés » repose aussi sur une approche liée à la prise en compte, par les politiques publiques locales, de tous les âges de la vie. Le facteur humain est essentiel faisant du réseau des « villes amies des aînés » un levier particulièrement bien adapté aux villes de taille moyenne.

II – DES REALISATIONS CONCRETES EN FAVEUR DES SENIORS QUI SE DECLINENT AUTOUR DE HUIT THEMATIQUES

Afin de s'adapter à l'évolution et à la pluralité des parcours de vie et des vieillesse dans notre société, la Charte du réseau francophone des villes amies des aînés prévoit que les collectivités membres s'engagent dans une dynamique transversale, en œuvrant autour des huit thématiques, intégrant chacune les impératifs liés à la transition écologique.

La municipalité de Louviers est attentive à porter des réalisations concrètes sur ces huit priorités d'action, à savoir :

1. Encourager la participation de tous les habitants

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à la société. Ainsi, les Villes amies des aînés doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Il est important de veiller à la flexibilité et à l'offre de choix tant dans le domaine de l'emploi que dans celui du bénévolat. La question de la préparation à la retraite doit également être soulevée afin de permettre à chacun d'investir comme il le souhaite cette nouvelle période de la vie.

Dans cet esprit, la ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Création d'un conseil des aînés ;
- Développement d'un pôle senior au sein du CCAS proposant un programme d'activités tout au long de l'année ;
- Mise en place de la plateforme participative « jaimelouviers.fr ».

2. Développer l'autonomie, délivrer des services et des soins

Les services de santé et les aides médico-sociales constituent des critères essentiels au maintien à domicile. Les Villes amies des aînés soutiennent leur action dans la mesure où ils

permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps, d'une part et à rester acteur de vie dans son territoire d'autre part.

Dans cet esprit, la ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Création de la maison médicale pluridisciplinaire Simone Veil ;
- Obtention d'une offre d'imagerie médicale (scanner, IRM) jusqu'à présent inexistante à Louviers et sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure ;
- Création d'un CIAS ;
- Soutien financier apporté aux associations de soutien aux aidants (par ex. France Alzheimer).

3. Favoriser un habitat intergénérationnel adapté

Le logement est un critère essentiel au bien-être et à la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un domicile adéquat participe à préserver l'indépendance des aînés et a un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est nécessaire de veiller à l'offre de choix mais aussi aux questions d'accessibilité et d'adaptation afin de garantir à tous un parcours résidentiel cohérent tout au long de la vie.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté et/ou facilité les actions suivantes :

- Construction de la résidence intergénérationnelle de l'îlot Thorel ;
- Construction d'une résidence services seniors boulevard du Maréchal Joffre ;
- Lancement du programme de rénovation de la Résidence du Parc ;
- Ouverture de la résidence Mobicab dans le quartier Pichou ;
- Renforcement des liens avec les Ehpad de la ville (Korian, Rives Saint-Taurin, Quatre Saisons) ;
- Création d'une Maison de l'habitat par l'Agglomération Seine-Eure.

4. Améliorer les espaces extérieurs et les bâtiments et s'inscrire dans une démarche de transition écologique

La possibilité de vieillir chez soi dans de bonnes conditions est fortement influencée par l'environnement extérieur. Il a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une « ville amie des aînés » doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile. Il est important de porter une attention particulière à l'esthétisme des lieux, à l'accessibilité ou encore à la sécurité.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Aménagement de nouveaux espaces publics, lieux de vie (programme « places et placettes ») ;
- Soutien financier à la mise aux normes d'accessibilité des commerces et équipements publics ;
- Création d'espaces végétalisés, parcs et jardins urbains (parc des Oiseaux, placette Decrétot, projet de placette du Polhomet) ;
- Ouverture du Crosfitt intergénérationnel dans le quartier de Maison Rouge.

5. Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être des aînés. Les Villes amies des aînés s'engagent à soutenir et accompagner les plus âgés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville. Il s'agit également d'un moyen pour lutter contre l'isolement en favorisant l'accès à des activités culturelles, sportives ou encore intellectuelles.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté, parfois en lien avec l'Agglomération Seine-Eure, les actions suivantes :

- Développement de l'offre d'activités en journée à des horaires adaptés aux seniors (théâtre, animations sociales et intergénérationnelles, événementiel, etc.) ;
- Construction d'équipements de loisirs de dimension régionale (centre aquatique Caséo, patinoire Glacéo).

6. Favoriser la mobilité et les déplacements

L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont d'ailleurs directement dépendantes. Une « ville amie des aînés » doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports. Il est important de veiller à la gamme de choix, à l'accessibilité ou encore à la conduite des seniors.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Mise en place du bus à haut niveau de service entre Louviers et Val-de-Reuil ;
- Création d'une offre de transports à la demande ;
- Création de nouvelles voies de circulation douce ;
- Installation de vélos à assistance électrique en libre-service ;
- Pose de mobilier urbain adapté (fauteuils Place Thorel, bancs dans les abribus, etc.).

7. Prévenir l'isolement, renforcer le lien social et la solidarité

Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les Villes amies des aînés doivent à tout prix les favoriser. Le fait de soutenir le respect et l'inclusion sociale des aînés permet de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Mission d'écoute du pôle senior ;
- Recrutement d'un conseiller numérique ;
- Développement de temps d'échanges intergénérationnels et groupes de discussion dédiés (Bavard'âges) ;
- Portage de livres à domicile.

8. Améliorer l'information et la communication

Pour favoriser le vieillissement actif au sein des collectivités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend

largement de leur accès à l'information ainsi que de la lisibilité des informations communiquées tout en prenant en compte le défi de l'inclusion numérique à relever face à l'augmentation de l'utilisation de ces technologies au quotidien.

Dans cet esprit, la Ville de Louviers a notamment porté les actions suivantes :

- Rubrique dédiée aux seniors dans le magazine municipal ;
- Création du « Journal de la Bonne Humeur » par le pôle senior ;
- Travail en cours avec le Conseil des aînés pour améliorer l'information des seniors.

III – DE L'ADHESION AU RESEAU A L'OBTENTION DU LABEL « VILLE AMIE DES AINES »

Dans le prolongement de l'adhésion de la Ville au Réseau francophone des « villes amies des aînés », il s'agit à présent de franchir une nouvelle étape au travers de l'obtention du label « ville amie des aînés ».

1. L'intérêt d'une labellisation

La labellisation « ville amie des aînés » correspond à une certification inspirée de la démarche qualité, reposant sur un référentiel qui s'appuie sur des préconisations de l'Organisation mondiale de la santé.

Ce label présente l'intérêt, pour les collectivités territoriales qui en sont détentrices, de garantir un mode d'évaluation de projet normalisé et reconnu, fondé sur l'expertise de l'Apave certification. Il s'agit aussi, à travers la labellisation, de favoriser la cohérence, la cohésion et la participation de tous les acteurs du territoire à cet objectif d'intérêt général. Enfin, le label contribuera à mieux communiquer sur les actions concrètes actuelles ou futures.

La certification fournit à toutes les communes qui en bénéficient un cadre méthodologique précis autour d'un ensemble de 110 critères définis par un organisme reconnu aux niveaux national et international, et répartis autour de **5 engagements et 26 sous-engagements** :

Engagement n°1 :

Ma ville s'engage pour répondre au défi démographique du 21^e siècle

- Nous transformons les représentations sociales pour lutter contre l'âgisme ;
- Nous comprenons et prenons en compte les spécificités liées à l'avancée en âge ;
- Nous favorisons le sentiment d'appartenance de tous les habitants à leur territoire de vie en adoptant un regard positif sur l'âge ;
- Nous garantissons l'intégration transversale des enjeux du vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques ;
- Nous soutenons l'innovation sociale et nous nous appuyons sur le vieillissement comme levier de développement territorial ;
- Nous prenons en compte la transition écologique dans nos politiques de l'âge.

Engagement n°2 :

Ma ville s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge

- Nous réalisons le diagnostic participatif de notre territoire autour des huit thèmes ;
- Nous maintenons une dynamique de consultation des aînés ;
- Nous impliquons les différentes générations dans une réflexion sur la longévité ;
- Nous assurons la représentativité des aînés consultés ;
- Nous affirmons la citoyenneté et l'expertise d'usage des aînés à travers nos politiques publiques ;
- Nous nous appuyons sur les éléments issus de la consultation des aînés pour construire et mettre en œuvre le plan d'action.

Engagement n°3 :

Ma ville s'engage dans une gouvernance multipartenariale

- Nous structurons et animons une gouvernance partenariale et participative ;
- Nous nous formons et nous impliquons dans la démarche « amie des aînés » ;
- Nous identifions, communiquons et agissons avec les acteurs du territoire ;
- Nous inscrivons la dynamique « amie des aînés » dans une vision à long terme.

Engagement n°4 :

Ma ville s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés

- Nous développons une culture et une vision communes des enjeux du vieillissement de notre territoire ;
- Nous réalisons l'état des lieux statistique de notre territoire ;
- Nous réalisons l'état des lieux thématique et partenarial de notre territoire ;
- Nous proposons des préconisations afin de construire le plan d'action en respectant les principes fondamentaux de la démarche « amie des aînés ».

Engagement n°5 :

Ma ville s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé

- Nous priorisons des thématiques et définissons des actions agissant sur l'environnement bâti et social ;
- Nous prenons en compte la temporalité dans l'élaboration du plan d'action ;
- Nous mettons en place le suivi et l'évaluation du plan d'action ;
- Nous accompagnons chaque transition en veillant à la bonne appropriation de la démarche « amie des aînés » lors d'un changement de référent ;
- Nous partageons nos bonnes pratiques et nous donnons de la lisibilité aux actions que nous menons ;

Nous sommes acteurs du déploiement d'une dynamique territoriale.

2. Les étapes du processus

Pour être labellisée « amie des aînés », la ville de Louviers doit respecter une méthodologie très stricte prévoyant :

- **d’impliquer les aînés**, en intégrant les préconisations issues du diagnostic participatif dans le plan d'action ;
- **d’organiser la gouvernance de la démarche**, à travers la création d'un comité de pilotage en identifiant les acteurs du territoire pouvant être impliqués dans les huit thématiques de la démarche ;
- **de réaliser un état des lieux sur la commune**, incluant un chapitre statistique et démographique un chapitre pour chacun des huit thèmes de la démarche
- de rédiger un plan d’action pluriannuel ;
- de **présenter au conseil municipal** à chaque mandat, l’avancement de la démarche « ville amie des aînés ».

L’examen de la candidature de la ville de Louviers au label « ville amie des aînés » s’inscrit dans le calendrier suivant :

- Constitution d’un comité de pilotage dédié qui s’est réuni une première fois le 9 juin 2022 pour définir les grandes orientations du dossier d’inscription ;
- Été 2022 : travaux d’un comité technique pour préparer les éléments d’audit requis pour le dossier de candidature à travers les réponses à apporter à un questionnaire (110 questions) ;
- Septembre 2022 : deuxième réunion du comité de pilotage pour finaliser le dossier de candidature ;
- Novembre 2022 : Audition par le jury pour échanger sur le contenu du dossier de candidature ;
- Décembre 2022 : délibération du jury en vue d’une éventuelle labellisation.

La labellisation doit conduire à la mise en œuvre d’un plan d’action dans la durée des différentes actions et orientations présentées dans le dossier de candidature. Elle est délivrée pour une période de six ans au cours de laquelle le plan d’action est décliné dans la durée en fonction des orientations présentées dans le dossier de candidature. Un audit de suivi est réalisé après trois années de mise en œuvre.

IV – ORIENTATIONS POUR UN PLAN D’ACTION

La labellisation n’est pas une fin en soi. Elle constitue le cadre de référence du développement du plan d’action structuré et pérenne. Elle permet d’arrêter les orientations déterminant sa mise en œuvre, et qui pourraient être les suivantes :

1. Le développement d’une offre de proximité

Le développement d’une offre de proximité dans tous les domaines (services, commerces, loisirs, santé, mobilités...) est l’objectif poursuivi par la municipalité pour permettre à chacun de vivre le plus possible en autonomie au sein de la cité. La démarche « ville amie des aînés » rejoint en cela la stratégie « ville moyenne / ville de centralité » déployée depuis 2014 au service de l’attractivité de Louviers.

Le développement d’une offre de proximité doit s’envisager pour tous les âges de la vie et dans tous les domaines du quotidien.

2. La participation citoyenne

La ville est l'affaire de tous, pas seulement au moment des élections. C'est dans cet esprit que la municipalité entend développer de nombreux outils de participation, de médiation et d'engagement citoyen.

La plateforme participative « jaimelouviens.fr » sera un support de la démarche ville amie des aînés. Le soutien à la participation citoyenne des aînés suppose aussi de développer des lieux physiques de rencontres et d'échanges à l'instar du futur espace intergénérationnel de la résidence de l'îlot Thorel.

3. L'inclusion

Il s'agit d'un des quatre piliers de la mandature 2020-2026 qui vise à la mixité des publics et à la prise en compte des différences dans notre projet de territoire, à l'échelle de la ville comme de l'agglomération.

Les politiques publiques d'inclusion concernent à la fois les sujets liés à l'accessibilité, aux équipements publics et à l'habitat que actions favorisant la mixité et la dimension intergénérationnelle. Chaque politique publique municipale sera ainsi interrogée à la lumière de ces deux exigences.

Le chargé de mission « ville amie des aînés » de la Ville de Louviers aura à cœur de limiter autant que faire se peut la logique de « silo » afin de promouvoir des politiques publiques transversales et pluridisciplinaires.

4. La mise en réseau

On avance plus vite seuls, mais on va plus loin à plusieurs ! C'est cette philosophie qui a conduit la municipalité à impulser en 2018 un réseau des villes normandes « amies des aînés ». Il s'agit à présent de faire vivre ce réseau, de développer les échanges de bonnes pratiques et de mettre en lumière nos actions communes.

Sur des sujets plus sectoriels, la Ville de Louviers poursuivra également des initiatives communes à l'instar de la mise en réseau des résidences autonomie du département de l'Eure initiée ce printemps par le CCAS de Louviers.

5. L'expérimentation

La démarche « ville amie des aînés » doit plus que jamais être un facteur d'expérimentation et d'innovation sociale et sociétale.

La Ville de Louviers entend ainsi être force de proposition pour des actions innovantes.

À titre d'exemple, c'est dans cet esprit que la Ville de Louviers et son Pôle action sociale et solidarités ont ainsi été sollicités par le Gérontopôle de Seine-Eure-Normandie en raison de leur engagement dans cette démarche.

Le Gérontopôle regroupe de très nombreux acteurs institutionnels et privés dont l'objectif est d'accompagner la société vers un âge avancé et autonome et de développer un réseau d'acteurs normands du vieillissement, ouvert à toutes les personnes morales impliquées dans cette question.

Dans cet esprit, il a été développé sur le territoire normand des *Living lab* (laboratoire vivant). Ils se veulent être une réponse adaptée aux enjeux de l'innovation en intégrant l'utilisateur au processus d'innovation, dès l'expression des besoins.

La finalité de ces clubs de testeurs seniors est de permettre à des entreprises privées ou publiques de faire se rencontrer des produits, des outils ou services innovants et les publics ciblés en amont de leur commercialisation ou de leur proposition ; L'objectif est de rechercher améliorer les produits et services par la mise en application des préconisations formulées par les seniors.

Cette initiative, soutenue par le Conseil régional de Normandie et Malakoff humanis, permettra de mobiliser les réseaux respectifs de seniors du Conseil départemental de l'Eure, de Malakoff humanis et de la Ville.

Ainsi les aînés, volontaires pour participer aux futurs ateliers, seront sollicités pour confirmer leur engagement en septembre 2022 avant l'organisation du lancement officiel le jeudi 20 octobre pendant la semaine bleue.
